

Coffre-fort sous pression

Législation stricte,
concurrence
du Luxembourg
ou de Singapour :
les Ports francs de
Genève n'ont qu'à
bien se tenir. Cette
caverne d'Ali Baba
exonérée de droits
de douane abriterait
100 milliards
d'euros de trésors
**« Il y a ici plus de Picasso
au mètre carré
que partout ailleurs
dans le monde »**

Jean Pénicaut
expert

ROXANA AZIMI

Nous n'accordons pas d'interview et n'organisons plus de visite de notre site. » La réponse par courriel de la directrice marketing des Ports francs de Genève, sans appel, fait écho aux hautes barrières, aux barbelés, aux rondes des gardiens 24 heures sur 24 et aux caméras de surveillance qui protègent son lieu de travail. Ce haut lieu du transit d'œuvres d'art, exonéré de droits de douane, aurait-il quelque chose à cacher ?

Les Ports francs de Genève font en tout cas l'objet d'une pression renouvelée. Une double pression, même. D'un côté, les autorités suisses exigent toujours plus de transparence de la part d'une institution qui s'est souvent retrouvée au cœur du scandale. Lundi 14 avril, le contrôle fédéral des finances a publié un épais rapport épinglant le fonctionnement de la dizaine de ports francs suisses, celui de Genève étant le principal, soulignant les risques d'abus fiscaux et de contournement des embargos. De l'autre, la zone sous douane est talonnée par celle de Singapour, ouverte en 2010, et du Luxembourg, qui sera opérationnelle en septembre. Sans compter Pékin, dont le chantier est en cours.

Dans le quartier industriel de la Praille,

en banlieue de Genève, la suite d'entrepôts ingrats qui composent ce Fort Knox helvétique ne paie pas de mine et ne laisse rien deviner, ni des trésors qu'elle abrite, ni du grand jeu politico-financier qu'elle représente. Erigé au début du XX^e siècle pour stocker des céréales, le complexe est ensuite devenu un entrepôt de lingots d'or – dont il reste sans doute un certain nombre. Aujourd'hui, ses 140 000 m² – l'équivalent de 22 terrains de football – sont voués au stockage de tout type de marchandise, aussi bien de l'art (environ 60 000 m²) que des cosmétiques, des grands vins, des cigares, des pierres précieuses et même des liasses de billets de banque...

Certains évaluent à 100 milliards d'euros la valeur des marchandises de cette caverne d'Ali Baba, détenue à 86 % par le canton de Genève. En 2013, les Ports francs ont enregistré un chiffre d'affaires de 23 millions de francs suisses (18,8 millions d'euros). Ici, donc, des œuvres d'art patientent à l'ombre des hangars. Le statut des Ports francs permet de les importer sans payer de droits de douane, tout en récupérant la TVA du pays d'origine. Les propriétaires peuvent les y stocker indéfiniment en toute sécurité, ou les montrer à des acheteurs potentiels. La TVA ne sera payée qu'une fois connue leur destination finale. La plupart des propriétaires font appel à

des transitaires, qui organisent le transport des œuvres et louent des espaces au port franc.

Pour l'expert français Jean Pénicaut, qui y a installé une antenne de son laboratoire d'analyse scientifique Lumière Technologie, « il y a ici plus de Picasso au mètre carré que partout ailleurs dans le monde ». Dont une bonne partie appartiendrait aux Nahmad, célèbre famille de marchands à Londres et New York. La concentration de richesse est telle que les primes d'assurance y seraient 15 % à 20 % plus élevées qu'ailleurs. « Imaginez qu'une attaque terroriste ait lieu, ou qu'un avion s'écrase, glisse un marchand. Ce sont des milliards de dollars qui partiraient en fumée. »

A défaut du feu vert de la direction des Ports francs, c'est sur les marchands et les transitaires qu'il faut compter pour passer le grillage, puis le tourniquet jouxtant le poste de douane. Et là, point de ruche affairée. Qui pense y découvrir un ballet



Una cassaforte sotto pressione

de transporteurs, une noria de collectionneurs, sera déçu. « *Les collectionneurs qui ont des avoirs ici n'y viennent presque jamais* », confie Jean Pénicaud. Les marchands s'y rendent plus souvent, mais sur un mode feutré, pour ne pas dire secret.

Le luxe et la volupté sont à chercher derrière les portes blindées et les stockages en épis, dans des chambres fortes qui, lorsqu'elles ne sont pas en sous-sol, donnent sur cour ou sur la voie ferrée. Impossible d'avoir une vue d'ensemble de ce repaire de béton. Restent des visions fugitives : une toile de Peter Saul par ci ; une photo de Louise Lawler là ; des pendules de collection. Plus loin, un troublant portrait d'une femme de profil, dont l'attribution à Léonard de Vinci a fait débat. Identifiée par Jean Pénicaud, *La Belle Princesse* pourrait valoir plus de 100 millions de dollars (72 millions d'euros). « *Ce genre d'objet ne peut pas être regardé dans une banque, où l'ambiance peut être angoissante en sous-sol. Il ne peut pas non plus y être étudié* », estime l'expert français, qui a poursuivi ses analyses et débattu de l'authenticité du tableau avec des confrères sceptiques dans le port franc.

Certains professionnels ont d'ailleurs humanisé leur stockage pour pouvoir y accueillir leurs clients. « *Les Japonais peuvent rester une heure devant un tableau. Il faut qu'ils puissent s'asseoir*, confie un galeriste genevois. *On ne peut pas non plus montrer un Barnett Newman à 25 millions de dollars sur du béton froid. C'est un manque de respect pour l'œuvre et l'acheteur.* »

Utile, bien gardée, cette citadelle est-elle assez réglementée ? Jusqu'en 2009, personne n'y regardait de près. « *A une époque, on ne prenait en compte que le poids et la taille de la caisse, pas son contenu* », se remémore un marchand. Les objets provenant de fouilles illégales ou de blanchiment d'argent y étaient déposés quelques années avant d'en ressortir avec une nouvelle virginité. Certains scandales furent retentissants. En 1995, près de 3 000 objets issus de pillages de tombes en Italie ont été retrouvés dans l'entrepôt d'un antiquaire italien. Huit ans plus tard, la police a découvert 200 pièces archéologiques égyptiennes, dont deux momies. En 2005, c'est un

trafic de diamants qui est démantelé. Depuis, l'étau s'est resserré sur les receleurs et les blanchisseurs. Plusieurs lois suisses y veillent : celle de 1997 sur le blanchiment d'argent, celle sur le transfert des biens culturels, entrée en vigueur en 2005, et enfin le devoir d'inventaire dans la loi sur la révision des douanes, depuis 2009.

Ces avancées législatives réjouissent Yves Bouvier, PDG de la société de transports Natural Le Coultre et acteur incontournable des Ports francs genevois, dont il est le plus grand locataire, avec 15 000 m² – qu'il loue 600 à 1 500 euros le mètre carré – et plus d'un million d'œuvres stockées. Aussi avenant que bavard, ce transitaire affirme n'avoir rien à cacher. « *Il y a une traçabilité totale, ce qui n'est pas le cas d'un coffre en banque ou d'un garde-meuble. Si j'avais quelque chose à cacher, c'est le dernier endroit où je le ferais* », insiste-t-il.

Les Ports francs sont-ils pour autant propres ? « *On ne peut pas l'assurer, tous les dépôts n'ont pas été inventoriés à 100 %*, regrette Jean-Robert Gisler, coordinateur des biens culturels à Fedpol, l'office fédéral de la police suisse. *Les inventaires ne sont pas toujours bien faits pour les objets entreposés avant la loi de 2009. Mais la situation est en train de s'assainir.* » Pour Salika Wenger, conseillère municipale à Genève, issue du Parti du travail, beaucoup reste à accomplir. « *Tous les trois ans, les circuits de contrebande se remettent en place. Il y a des règles et des lois, mais on sait que tout peut être contourné. C'est même sûr que ça l'est.* »

Les inventaires, rarement à jour, ne sont pas automatiquement transmis aux services douaniers. En mars 2012, dans l'entrepôt de la galerie Phoenix Ancient Art, dirigée par deux frères libanais à la réputation sulfureuse, Hicham et Ali Aboutaam, la police genevoise est tombée sur un incroyable sarcophage en marbre romain de plus d'une tonne. Les autorités ont vite soupçonné une provenance illicite, probablement turque. Valeur estimée : entre 1 million et 4 millions de dollars. La Turquie réclame depuis le retour de ce trésor.

Cette affaire, tout comme le durcissement de la législation suisse, pourrait avoir découragé certains trafiquants d'antiqui-

tés. Ainsi, aucun artefact en provenance de sites archéologiques pillés en Syrie n'aurait été enregistré ni découvert aux Ports francs de Genève. Et cela au plus grand « *étonnement* » de Jean-Robert Gisler, de la police fédérale. « *Nous sommes très vigilants avec ce pays, dit-il. Mais la législation a marqué un frein certain.* » Une vigilance que le rapport du contrôle fédéral des finances exige d'étendre aux marchandises stockées depuis une trop longue période. « *Des biens culturels peuvent changer de cabines, voire d'entrepôts, lorsqu'un contrôle est annoncé* », indique le document.

Désormais sous étroite surveillance, le port franc genevois va devoir affronter de redoutables et jeunes concurrents. Celui de l'aéroport de Findel, au Luxembourg, bénéficiera de la clientèle des instituts financiers du Grand-Duché et d'un lien direct entre les entrepôts et la piste d'atterrissage pour jets privés. Celui de Changi, l'aéroport de Singapour, est ouvert 24 heures sur 24, offre des possibilités d'hébergement et un arsenal de sécurité ultra-sophistiqué.

Pour autant, Genève continue de se développer, à en juger par l'édifice flamboyant neuf, gainé de métal ondulé, qui devrait ouvrir cette année : 11 000 m² supplémentaires consacrés à l'art. Yves Bouvier y a loué de nouvelles surfaces mais a aussi pris ses précautions : il est à la fois l'actionnaire principal du port franc du Luxembourg, le principal promoteur de celui de Singapour et le conseiller de celui de Pékin. L'essor de ses activités repose, selon lui, sur le nombre croissant de collectionneurs, notamment dans les pays émergents, et le boom de l'art contemporain, qui représente désormais un quart de son stockage à Genève. « *On a la chance que les collectionneurs soient addict et achètent plus qu'ils ne peuvent garder chez eux*, sourit-il. *Notre activité a décollé en vingt ans.* »

Pour certains observateurs, la montée en puissance des ports francs résulterait aussi de la levée progressive du secret bancaire, notamment suisse : les détenteurs de comptes non déclarés transformeraient depuis quelques années leurs liquidités en... œuvres d'art. ■